

RÈGLEMENT DU TROPHÉE NICOLE COURY COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU CHER DE TENNIS DE TABLE

1. LA COUPE FÉMININE

La coupe féminine est une compétition destinée aux joueuses de tous les âges, titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle en cours de validité. Celle-ci se déroule sur un tour (*déroulement de la compétition, cf. article 6*).

2. GROUPES ET TABLEAUX

A définir le jour de la compétition le nombre de participantes.

3. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe devra être composée de deux joueuses sans limite d'âge.

Chaque équipe pourra se composer de 2 personnes d'un même club ou de clubs différents d'un même comité et de n'importe quel type de licence (traditionnelle ou promotionnelle). De ce fait, il est possible d'avoir comme composition d'équipe, 2 licences traditionnelles, ou 2 licences promotionnelles ou encore 1 licence traditionnelle avec 1 licence promotionnelle. La mise en tableau se fait par le cumul des points de chaque joueuses.

4. LIEU, DATE et HORAIRE DES RENCONTRES

La compétition se déroulera au gymnase Yves du Manoir à Bourges, le Samedi 24 octobre 2020.

Le pointage se fera à partir de 13h30 et la compétition démarrera à 14h00.

5. DIRECTION DE LA COMPETITION

La compétition faisant partie intégrante des Compétitions Départementales, elle sera dirigée par un juge-arbitre désigné par le Comité du Cher.

6. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches selon l'ordre suivant : A- X / B-Y / Double / A-Y / B-X. Chaque rencontre se déroulera jusqu'à son terme (le JA se réserve le droit de mettre en place le système du score acquis suivant l'horaire).

Le placement des paires dans les poules des tableaux sera effectué en fonction du nombre de points additionnés des joueurs de chaque paire. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule, sinon elles se rencontreront dès leur première rencontre.

Le classement final de ces poules est déterminé par l'ensemble des rencontres gagnées. En sortie de poule et toujours suivant le nombre d'équipes engagées, chaque équipe sera reversée dans un tableau KO. Un classement intégral sera effectué à partir des 1/2 de finale. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées.

En fonction du nombre d'équipes inscrites par catégorie, les organisateurs se verront le droit d'aménager ce déroulement.

7. RESULTATS

Les résultats individuels des joueuses ayant une licence traditionnelle seront saisis dans le système fédéral.

8. RESPONSABLE DE LA COUPE FÉMININE

Le responsable de la Coupe Féminine est Véronique Pion.

Pour toutes informations, vous pouvez la joindre au 06.80.47.99.83 ou par mail à: v.pion3618@gmail.com